



SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DE PROJETS DE PRODUCTION COLLECTIVE CITOYENNE DANS LE LOGEMENT SOCIAL

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF & APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

1. Cadre général et objectifs

La Stratégie Good Food (2022-2030) a pour but de développer un système alimentaire qui réponde à des enjeux multiples écologiques, sociaux, économiques, d'emplois et de santé en Région bruxelloise. Cette stratégie se matérialise par un partenariat de Bruxelles-Environnement avec plusieurs acteurs de la Région de Bruxelles-capitale. Pour cette action-ci, Bruxelles Environnement et la SLRB ont allié leurs forces et connaissances.

La Stratégie Good Food se traduit en plusieurs axes, dont un axe vise spécifiquement la production agroécologique à Bruxelles.

Les objectifs de la Stratégie Good Food sont les suivants :

- développer la production alimentaire citoyenne et mixte dans l'espace public, semi-public et privé ;
- contribuer à des fonctions de lien social, pédagogiques et de reconnexion des mangeur-euses-s à leur alimentation ;
- favoriser l'accessibilité à l'alimentation Good Food des publics précaires.

Dans ce cadre, la Stratégie prévoit une mesure qui porte spécifiquement au développement d'une phase pilote en partenariat avec la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). L'objectif est de soutenir et accompagner la réalisation de projets de production sur des sites de logements sociaux en collaboration avec les acteur-ice-s relais locaux.

Objectif de cet appel

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de soutenir trois projets pilotes d'agriculture urbaine¹ citoyenne en collaboration avec des SISP. La production citoyenne regroupe les activités de jardinage et de production alimentaire urbaine portées par un groupe de citoyens.

Ces projets serviront notamment à :

- **mobiliser les espaces disponibles** aux abords des sites pour des projets de production alimentaire citoyenne ;
- répondre à l'amélioration de **l'accessibilité à l'alimentation saine** et Good Food (l'action n'est pas organisée dans une visée professionnelle et économique) ;
- remplir des fonctions de **lien social, pédagogique** et de contribution à la consommation alimentaire des membres du collectif bénévole ;
- alimenter un processus participatif et de **co-construction** avec un groupe de locataires sociaux.

Étant donné que les projets retenus seront des projets pilotes ; il s'agira, une fois le projet développé d'évaluer les succès, les enseignements et les difficultés afin d'envisager la réplique sur d'autres sites.

2. Présentation du dispositif et calendrier

Concrètement, Bruxelles Environnement et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale cherchent à soutenir trois projets pilotes de production agricole sur des sites de logements sociaux.

Dans le cadre de la collaboration, Bruxelles Environnement assure l'accompagnement méthodologique et technique des acteurs (relais, collectif citoyens) sur les sites pilotes et finance les investissements nécessaires au développement des projets.

Pour assurer la mise en place de projets solides, Bruxelles Environnement et la SLRB ont mis au point tout un accompagnement dès la phase de conception des projets.

Pour bénéficier de cet accompagnement, nous vous invitons à présenter votre candidature pour le **14 février 2023** par la remise du formulaire « **manifestation d'intérêt** ».

Ensuite, la phase d'accompagnement se déroule de février à mars 2023. L'accompagnement portera sur les aspects techniques (conseils, analyse du site et identification des possibilités de production (ex : maraichage, verger) ; et analyses du sol et un accompagnement à la définition et au montage de projet, incluant la dimension participative pour le collectif citoyen.

¹ Nous entendons par là : de la production alimentaire: par exemple la mise en place d'un verger (y compris petits fruits) et des activités collectives de maraichage.

A l'issue de cette phase d'accompagnement, les SISP candidates finaliseront un dossier de candidature en tant que projet pilote. Le dossier de candidature finalisé est attendu pour le 27 mars 2023.

A qui s'adresse ce projet ?

Ce projet est à destination des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) bruxelloises et des Projets de cohésion sociale (PCS) bruxellois.

Ce qui vous est offert

- **si vous avez manifesté votre intérêt :**

Tout l'accompagnement nécessaire pour monter votre dossier de candidature (accompagnement technique en vue de développer un projet de production alimentaire et à la définition du projet).

- **Pour les projets pilotes**

Un budget d'investissement pour développer le projet et un accompagnement technique et d'appui tout au long de la phase pilote du projet.

3. Dispositif détaillé

ETAPE 1 – janvier – mi-février 2023 : MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Manifestation d'intérêt des SISP candidates via la remise du formulaire pour le 14/02/23 – 12h par mail à innovationhub@slrb.brussels

En cas de projets trop nombreux, la SLRB et Bruxelles Environnement se réservent le droit de faire une pré-sélection de 10 projets maximum pour la phase d'accompagnement suivante (étape 2).

ETAPE 2 – mi-février- fin mars 2023 : Phase d'accompagnement au MONTAGE DU PROJET en vue de déposer un dossier de candidature

- Accompagnement pour l'analyse de faisabilité technique des projets. L'objectif est d'identifier les différentes possibilités techniques des sites en vue de développer un projet d'agriculture urbaine productif et les scénarios envisageables pour le projet d'agriculture citoyenne (ex : type de production : fruitiers, maraichage... ; localisation, orientations et ensoleillement, accès à l'eau etc.)
- Accompagnement à la définition du projet et au montage de projet, incluant la dimension participative et la dynamique de groupe pour un collectif citoyen.
- Analyses du sol par Bruxelles Environnement.

Ces accompagnements vous permettront de consolider votre projet en vue de remettre un dossier de candidature.

ETAPE 3 – remise du dossier de candidature – 27 mars 2023

- Remise d'un dossier de candidature pour le 27/03/2023 – 12h par mail à innovationhub@slrb.brussels
- Début avril 2023 : Jury et choix des sites pilotes (voir critères de sélection ci-dessous)

ETAPE 4 : LANCEMENT ET DÉROULEMENT DES PROJETS PILOTES – 2 ans

- Lancement des projets pilotes
- Aménagement et **préparation des sites** pilotes par la SISP/PCS (via un budget accordé par Bruxelles Environnement).
- Accompagnement des projets pilotes : assuré par le biais d'un accompagnement externe mis à disposition par Bruxelles Environnement. Le prestataire externe mettra ses services à disposition du projet à raison **d'un jour par semaine** par site pilote durant toute la durée du projet pilote. L'accompagnement porte tant sur les aspects techniques liés au développement du projet, que sur les aspects de participation avec le collectif citoyen porteur et de mise en lien entre associations, acteurs et dynamiques du quartier existantes. L'objectif est de garantir la pérennité de la dynamique et du projet après l'arrêt du soutien des pouvoirs publics. L'accompagnement est sur mesure, en fonction des besoins identifiés et émis par les porteurs de projet.
- L'accompagnement prévoira plusieurs **moments d'échanges** communs entre les différents projets pilotes.

ETAPE 5 : PHASE D'ÉVALUATION ET DISSÉMINATION

Les projets sont des pilotes dont les enseignements seront capitalisés et partagés.

4. MODALITÉS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE (deadline : 27/03/2023)

Chaque SISP/PCS retenus suite à l'appel à manifestation d'intérêt a la possibilité de participer au dispositif et de soumettre un dossier de candidature pour un de ses sites. Ces SISP/PCS bénéficieront de tout l'accompagnement nécessaire pour monter leur dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à envoyer par mail à innovationhub@slrb.brussels pour le 27/03/2023 à 12h.

Conditions de recevabilité

- le projet proposé doit s'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets (voir point 1 en début de page 2) ;
- le projet proposé dispose d'une surface suffisante pour le développement du pilote (minimum 1.000 m²), et un ensoleillement correspondant aux objectifs de production
- le formulaire de projet proposé doit être complet et muni de ses annexes (stratégie de constitution du groupe porteur, autorisation d'occupation du sol, annexe budgétaire en format Excel).
- le projet doit être développé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, par des personnes qui y vivent ou y travaillent. Le site peut se trouver en dehors de la région de Bruxelles-Capitale à condition que le terrain réponde à une logique de

proximité par rapport aux logements sociaux de la SISP et que le site présente une accessibilité aisée pour les habitant·e·s.

- si le projet requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public (au moins une autorisation de principe en attente d'un document plus officiel – notamment pour les terrains communaux ou l'utilisation de l'espace public), une autorisation signée du propriétaire doit compléter la candidature. Pour les copropriétés, une décision de l'assemblée générale est requise.
- Les analyses de sol doivent montrer la faisabilité du projet de production alimentaire.

Tout dossier ne respectant pas ces 6 points sera considéré comme non recevable et ne sera pas pris en compte par le jury de sélection.

Les structures candidates pour porter un projet pilote s'engagent à :

- prévoir un **temps de travail** adéquat et du personnel à disposition pour le portage du projet pilote : la mise en lien avec l'accompagnement, et avec le collectif citoyen, la mise en lien avec les habitant·e·s, le bon développement et suivi du projet, l'évaluation, la mise en place d'activités connexes en collaboration et avec l'appui du prestataire en charge de l'accompagnement (ex : activités de conservation, transformation qui contribuent aux portions alimentaires des habitant·e·s, etc.)
- participer à la **formation Good Food** à destination des acteurs et actrices relais qui prendra place dès 2023 et qui aura pour objectif de former aux enjeux de l'alimentation Good Food et aux questions d'accessibilité de l'alimentation (4 demi-journées max.)
- **prévoir** la mise à disposition d'**un abri** (local, cabane, container) sécurisé à proximité de la zone de production pour ranger les outils liés au projet de production. L'abri sera affecté au projet à long terme.
- installer des **panneaux de sensibilisation** pour garantir le meilleur accueil possible de la part des habitant·e·s (et/ou des personnes extérieures par exemple) et garantir la communication autour du projet. Les panneaux de sensibilisation seront placés dans les zones du projet pilote.
- réaliser avec l'appui de l'accompagnement une **évaluation** du projet pilote et participer aux **échanges** entre projets pilotes. L'évaluation aura pour objectif de prendre le recul nécessaire pour partager les enseignements et les problématiques rencontrés dans le cadre du développement du projet.

Le projet devra répondre aux aspects techniques suivants:

- Grâce à l'accompagnement mis à disposition dans le cadre de cet appel à projet, il est attendu des participants de respecter les principes de l'**agroécologie**². Concrètement,

² L'agroécologie est tout d'abord une série de principes et de pratiques qui améliore la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles tout en préservant l'intégrité sociale. C'est aussi un mouvement de nature socio-politique et scientifique, qui concilie l'activité humaine et la préservation des écosystèmes naturels. Elle développe une approche multidimensionnelle de la gestion des ressources naturelles et humaines. C'est une alternative au modèle agricole dominant le marché, basé sur l'exploitation des éléments naturels et des êtres humains. Au sein d'un contexte urbain, l'agroécologie invite à repenser le rapport entre les citoyen·e·s et leur propre contexte environnemental et social. Elle fédère les communautés et les quartiers autour de projets de proximité, pensés comme des espaces de convivialité et d'apprentissage.

il s'agira entre autre de montrer comment l'activité permet de préserver, voire d'améliorer le « capital » sol, air, eau et biodiversité des écosystèmes via :

- Les techniques agricoles mises en œuvre. Le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique est recommandé mais sans obligation de certification
 - La gestion des ressources (matériaux, énergie, eau, sol,...) tendant à maximiser l'autonomie, le réemploi et la circularité ;
 - L'inscription dans des circuits de proximité (approvisionnement, distribution).
Impact positif sur la résilience alimentaire de Bruxelles
- La **surface** du site pilote : le projet pilote disposera d'une surface d'au minimum 1.000 m² à consacrer au développement du projet. L'espace de production peut être d'un seul tenant ou morcelé.
 - **Autorisation** : le site pilote dispose d'une autorisation et un accord du propriétaire pour au moins 5 ans.
 - Le site peut se trouver en dehors de la **région de Bruxelles-Capitale** à condition que le terrain réponde à une logique de proximité par rapport aux logements sociaux de la SISP et que le site présente une accessibilité aisée pour les habitant·e-s.
 - Le projet se développe sur base d'un **processus participatif et de co-construction** avec un groupe d' habitant·e-s. du logement social. Il est demandé dans le cadre de la candidature que le projet soit soutenu par un groupe d'au moins 5 bénévoles permanents constituant un « noyau dur », moteur et appuyant le porteur du projet. Cependant, étant donné que les projets pilotes ont pour vocation de toucher et bénéficier au plus grand nombre d'habitant·e-s des logements sociaux, le projet aura aussi pour objectif d'élargir la participation à un second groupe de participants bénévoles.

5. Procédure de sélection

Les trois projets pilotes seront choisis à l'issue d'un jury de sélection composé de représentant·e-s de la SLRB et de Bruxelles Environnement avec voix délibérative et de représentant·e-s des structures accompagnatrices pour voix consultative.

6. Critères de sélection

- **Plus-value** et le caractère « pilote » (10 pts) le projet soumis doit présenter une réelle plus-value par rapport à la situation existante. Il est possible de partir de projets existants, mais le pilote doit être un nouveau développement avec une plus-value argumentée.
- **Impacts environnementaux** (10 pts) le projet a un impact sur le développement de la résilience de la ville (à savoir sa capacité à résister aux chocs écologiques et sociétaux qui s'annoncent pour construire la ville de demain) qui pourra être mesuré à l'aide notamment d'indicateurs chiffrés. Le projet répond à un objectif de volume de production non anecdotique.

- **Dynamique du projet** (20 pts)
 - Bénéficiaires : le projet vise un minimum de 30 personnes touchées, et/ou avec une plus grande diversité, dans une démarche plus inclusive, et/ou sur une plus grande zone géographique
 - Portage : le groupe pilote est solide et son fonctionnement est participatif. La SISP/PCS candidat-e est en mesure de soutenir le développement du projet.
 - Pertinence : le projet répond à un besoin du groupe porteur, habitant-e-s du logement social
 - Ouverture : le projet est ouvert à l'ensemble des habitant-e-s du logement social
 - Crédibilité : la mise en œuvre du projet est crédible, le projet est construit pour pouvoir répondre à ses objectifs, le planning de réalisation est réaliste, le budget est cohérent par rapport aux objectifs, et lien direct avec les impacts potentiels du projet
- **Evaluation** (5 pts) : la qualité de l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement et le quartier.
- **Pérennité** (5 pts) le projet a un potentiel de pérennisation et d'autonomie

7. Contacts

SLRB : innovationhub@slrb.brussels

Bruxelles Environnement – Stratégie Good Food : info@goodfood.brussels